

PAR COURRIEL

Québec, le 9 juin 2023

Madame Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, 6<sup>e</sup> étage, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet d'agrandissement du lieu  
d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité  
de Champlain par Énergycycle  
Réponse à la question DQ2  
(Dossier 3211-23-094)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous la réponse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la question **DQ2** transmise le 7 juin 2023 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement chargée de l'audience publique du projet en titre.

***Question DQ2 – Quelles sont les répercussions des poussières fines (dispersion) de CRD sur les milieux naturels, la flore et la faune ?***

Bien que le MELCCFP ne dispose pas d'information sur les répercussions potentielles de la dispersion des poussières issues spécifiquement des résidus fins de CRD sur les milieux naturels, la flore et la faune, l'exploitant d'un lieu d'enfouissement technique doit respecter les exigences de l'article 48 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (RLRQ, c.Q-2, r.19). Celui-ci indique que :

... 2

« 48. L'exploitant d'un lieu d'enfouissement technique doit prendre les mesures nécessaires pour limiter l'émission d'odeurs qui causent des nuisances olfactives au-delà des limites du lieu ainsi que l'envol ou l'éparpillement des matières résiduelles et l'émission de poussières visibles dans l'atmosphère à plus de 2 m de la source d'émission.

Il procède au besoin au nettoyage des voies de circulation intérieures, des accès, des dispositifs mis en place pour contenir les matières résiduelles dans les zones de dépôt ainsi que des abords du lieu, de manière à laisser ces endroits libres de matières résiduelles. »

Ainsi, dans le cadre du projet actuellement soumis à l'analyse, le programme de surveillance devrait impérativement faire en sorte de limiter les émissions de poussières au-delà du lieu d'enfouissement, incluant les poussières pouvant être issues de la manipulation des résidus fins de CRD.

À cet effet, l'initiateur indique au tableau 11-1 de son étude d'impact que durant les phases d'exploitation et de postfermeture, il entend surveiller la salubrité des lieux, en s'assurant que les camions non fermés soient munis de bâches, en assurant un entretien régulier des voies d'accès et des abords du LET, et en effectuant un recouvrement journalier efficace. Il entend également limiter l'émission de poussières sur les chemins et la face active du lieu en utilisant au besoin des abat-poussières ou l'arrosage, tant durant la construction, que l'exploitation et en postfermeture.

En considérant que ces mesures de surveillance visent l'ensemble du lieu projeté, le MELCCFP estime que la quantité de poussières qui pourrait être émise à l'extérieur du site serait non significative. Conséquemment, aucune répercussion significative de l'émission de poussières fines de CRD n'est anticipée à ce jour par l'équipe d'analyse sur les milieux naturels, la flore et la faune ou sur la qualité de l'air ambiant.

En cohérence avec cette analyse préliminaire, le MELCCFP n'a pas exigé que l'initiateur prenne en compte les particules dans sa modélisation de la dispersion atmosphérique.

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec M. Nicolas Tremblay de la Direction des matières résiduelles, M. Jean-Sébastien Dupont de la Direction de

la qualité de l'air et du climat, M<sup>me</sup> Véronique Arvisais de la Direction de la gestion de la faune Mauricie – Centre-du-Québec et M<sup>me</sup> Ouassila Azouaoui de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

*Original signé*

Mireille Genest,  
Porte-parole  
Ministère de l'Environnement, de  
la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs